

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 25 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 FEVRIER 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Elisabeth BONJEAN - Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérieane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Alexis ARRAS - Mmes France POUDENX - Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valérieane ALEXANDRE
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : EXPLOITATION THERMIQUE, ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE : MARCHÉ N° 2009-11 : AVENANT N° 7

Par délibération en date du 28 mai 2009, le Conseil Municipal attribuait le marché d'exploitation thermique de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux à la société DALKIA (33525 Bruges) moyennant une redevance annuelle de 404 733,47 € TTC (TVA à 19,6%), soit 406 087,09 € TTC sur la base du taux de TVA à 20 %.

Six avenants ont été conclus depuis le début d'exécution des prestations consistant notamment, en l'ajout ou le retrait de locaux au fil de l'évolution du patrimoine municipal, entraînant une augmentation totale du montant annuel initial du marché de 32 095,14 € TTC (TVA à 20 %).

Le nouvel avenant présenté a pour objet :

- l'arrêt des prestations prises en charge au titre du P1 (approvisionnement en énergie nécessaire au fonctionnement des équipements) et du P2 (entretien et maintenance) des installations de l'ancienne Banque de France et des Hôtels des Thermes et du Splendid,
- l'arrêt des prestations prises en charges au titre du P2 et du P3 (garantie totale) des installations des anciens locaux de la Régie des Eaux,
- la diminution de la redevance P3 des installations de l'Atrium suite au remplacement de la pompe à chaleur.

Ces modifications entraînent une moins-value de 24 947,98 € TTC, devant être intégrée par voie d'avenant n° 7 au marché n° 2009-11 d'exploitation thermique confiée à la société Dalkia.

L'incidence financière de l'avenant n° 7 est la suivante, les prix indiqués étant actualisés au taux de TVA de 20 % :

Montant de la redevance annuelle initiale : 406 087,09 € TTC
Montant annuel cumulé des avenants n° 1 à 6 : 32 095,14 € TTC
Montant annuel de l'avenant n° 7 : -24 947,98 € TTC
Montant de la redevance annuelle après avenant n° 7 : 413 234,25 € TTC.

Soit une augmentation de 1,76 % par rapport au montant du marché initial.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIE-JOSEE HENRARD, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'avenant n°7 au marché n°2009-11 relatif à l'exploitation thermique, entretien des installations de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160225-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 26 Février 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».